

# LA PERTINENCE DU PRÉSENT EXAMEN

---

### A. CONTRAINTES BUDGÉTAIRES

97. Le moment est particulièrement choisi pour procéder à un examen des IFI. Au début des années 1990, le gouvernement du Canada a été soumis à des contraintes budgétaires rigoureuses à tous les niveaux. Celles-ci ont intensifié la recherche de moyens permettant d'utiliser les deniers publics de façon plus efficace et efficiente. Ensemble, les engagements pris envers le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) représentent pour le Canada une somme de près de 10 milliards de dollars.

98. D'après le rapport du vérificateur général (VG), au 31 mars 1991, la contribution du Canada au FMI était de 4,6 milliards de dollars canadiens tandis que les engagements totaux pris à l'égard du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement s'élevaient à 5,6 milliards de dollars canadiens. Le VG a fait remarquer que, bien que quelques pays aient une dette énorme envers le FMI, celui-ci ne radie pas les arriérés. Au contraire, les pays créditeurs touchent de faibles taux de rendement et les pays emprunteurs versent des taux d'intérêt élevés, ce qui permet d'éponger les comptes en souffrance. Ce partage du fardeau, combiné à d'autres pratiques de gestion et de contrôle financiers, minimise le risque de voir fondre la contribution du Canada.

99. Quant à l'investissement que fait le Canada dans la Banque mondiale et dans la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le principal risque que courent les pays qui font des contributions, comme le Canada, est le fait que la partie exigible de la souscription à ces institutions sous forme de capital pourrait être exigée afin de payer ceux qui ont investi dans les titres de ces institutions. Le VG souligne qu'au 31 mars 1991, le capital exigible investi par le Canada dans la BERD et dans la Banque mondiale s'élevait à 5 milliards de dollars canadiens. Selon le rapport présenté par le vérificateur général du Canada pour l'année 1992, «Par habitant, la quote-part du Canada à la Banque mondiale est la plus élevée parmi celle des pays du G-7<sup>41</sup>».

100. Le VG fait aussi remarquer que «de bons niveaux de réserves et de provisions pour pertes sur prêts sont un retranchement nécessaire contre l'éventuel appel au versement du capital exigible de la Banque pour honorer les obligations afférentes aux emprunts ou aux garanties»<sup>42</sup>. Le taux de provision pour pertes sur prêts de la Banque mondiale s'élevait, au 30 juin 1991, à 2,5 p. 100, alors que le ratio de la réserve par rapport aux prêts était de 11,2 p. 100. Le Canada et d'autres membres créanciers ont émis l'hypothèse que le taux

---

<sup>41</sup> *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année 1992*, Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, décembre 1992, p. 344.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 354.